



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 16 juillet 2021

Depuis le début de l'année 2021, 17 décès (contre 14 à la même période en 2020) sont à déplorer sur les routes du département. Le préfet rappelle aux usagers la plus grande prudence sur nos routes.

Au 11 juillet 2021, on compte **490** accidents de la route, c'est 118 de plus qu'en 2020.

Ces accidents de la route ont fait **569** blessés (contre **435** en 2020 soit une augmentation de 31 %) dont **124** blessés hospitalisés (contre **91** en 2020 soit une augmentation de 36 %).

Ces accidents sont principalement dus aux refus de priorité (**94 accidents**), à l'inattention (**93 accidents**) et au défaut de maîtrise (**80 accidents**).

Durant la semaine du 5 au 11 juillet 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **515** excès de vitesse ;
- **30** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **13** délictuelles ;
- **8** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **8** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **10** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **23** suspensions du permis de conduire.

Pendant la période de vacance estivale et avec l'amélioration des conditions climatiques, l'utilisation des mobilités douces est une pratique plus répandue. Vous serez sans doute nombreux à vous déplacer en vélo sur votre nouveau lieu de vacances avec les enfants.

Si vous souhaitez les transporter sur votre vélo, n'oubliez pas :

- S'il a moins de cinq ans, il doit obligatoirement être installé dans un siège adapté et homologué, muni d'une ceinture de sécurité et de repose-pieds. Au-delà de cet âge, il est recommandé de continuer à utiliser un siège-enfant, tout en adaptant le dispositif en fonction de l'âge et de la taille de l'enfant ;
- Vous pouvez utiliser une remorque à vélo si vous souhaitez transporter plusieurs enfants : ils doivent être attachés et porter un casque. N'oubliez pas d'équiper votre remorque de lumières et de catadioptrés. Des rétroviseurs peuvent également être ajoutés ;
- Le vélo-cargo est également idéal : Il s'agit d'un vélo à deux ou trois roues capable de transporter entre un et trois enfants selon leur taille. Il apporte davantage de stabilité et donc plus de sécurité pour vous et vos enfants ;
- Dans tous les cas, n'oubliez pas d'équiper vos enfants avec un casque, des protèges-genoux et coudes et un gilet rétro-réfléchissant pour une meilleure visibilité.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



À vélo, le port d'un casque certifié est **obligatoire** pour tous les enfants de **moins de 12 ans.**

